

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, ET LE SEPT AVRIL À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, Mme Morgane CASTAN, M. Bastien VALENTE, Mme Martine COLOMINA, M. Didier DAVID, Mme Omayya FOLGADO, M. Patrick COMTE, M. Sébastien MERADI, Mme Karine SOULET, M. Camille RIQUIER, Mme Carole BICHAREL, M. Jérôme MARMOTAN, Mme Sonia MARY, M. Joël DEYDIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Angélique RETZER qui a donné pouvoir à M. Jérôme MARMOTAN pour voter en son nom, Mme Amandine VINCART qui a donné pouvoir à M. Joël DEYDIER pour voter en son nom

Mme Alexandra MORAND est désignée, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, secrétaire de séance

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
23	21	23

DATE DE LA CONVOCAION

01/04/2026

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

01/04/2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2026-021 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT

Madame Alexandra MORAND rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Elle informe l'assemblée qu'un agent du service administratif fait valoir ses droits à la retraite le 30 avril 2026. Le poste à temps complet créé par la délibération n° 2018-070 du 3 septembre 2018 n'est pas ouvert aux contractuels.

Afin de garantir le bon fonctionnement des services administratifs, Madame Alexandra MORAND, propose donc d'ouvrir ce poste d'adjoint administratif aux contractuels.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **PAR VINGT ET UNE VOIX POUR ET DEUX ABSTENTIONS (Mme Amandine VINCART, M. Joël DEYDIER),**

AUTORISE le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

